

PRÉCISION

Affaire Apollonia : le Crédit Agricole Nord de France "n'étrangle" pas ses clients

Dans notre article paru le 12 juin titré "Les banques n'étranglent plus les victimes d'Appolonia", consacré à cinq décisions de la Cour de cassation, nous avons indiqué par erreur que le Crédit Agricole Nord de France comptait parmi les établissements bancaires poursuivant les procédures de saisies contre leurs clients, par ailleurs parties civiles dans le dossier judiciaire ouvert à Marseille pour escroquerie en bande organisée. Or cet établissement est justement l'un de ceux qui ont suspendu ces procédures. Un cadre du Crédit Agricole Nord de France figure parmi les onze responsables de banque mis en examen par la juge d'instruction marseillaise Catherine Lévy.